



Commune de Goupillières

Compte-rendu du conseil municipal du 26 septembre 2022

Date de convocation : 8 septembre 2022

Date d'affichage : 8 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Quorum : 7

Absents : 2

Vote : 12 dont un par visioconférence

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Goupillières, sous la Présidence de Mme FRANÇOIS Régine.

Etaient présents :

Mme FRANÇOIS Régine, Mme AMIOT-KLAJNY Coralie, M. COGNET Pierre Emmanuel, M. JEAN Stéphane, M. LOISEL Olivier, Mme MEIER Sophie, Mme MELEARD Muriel, M. MOKRY Germain, M. ALBERT Bruno, Mme BELLO Céline, Mme CORDIER Marie-Hélène, M. DESLANDES Pierre.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme DELAINE Patricia, Mme BAUDRY Mireille

Mme MARINO Anne est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente réunion du 13 juin 2022a été lu et approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- CIG (Centre Interdépartemental de Gestion des agents) : Vote de la convention relative aux modalités de remboursement par les collectivités de la rémunération des médecins membres du conseil médical interdépartemental et des expertises médicales.
- Communauté de Communes Cœur d'Yvelines : vote du taux fixant le reversement de la taxe d'aménagement à l'EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale).
- Présentation du projet arrêt de la ligne de bus N°78 sur la Départementale 11
- Organisation soirée du 8 octobre 2022.
- Divers.

Conseil Municipal du 26 septembre 2022

1. Nouvelle convention du CIG

Délibération pour valider la nouvelle convention du CIG par rapport au suivi des salariés de la commune par la médecine du travail. Approuvée à l'unanimité

2. Taxe d'aménagement

Suite au décret du 1^{er} août 2022 n°2022-11-02, il nous est imposé de reverser à la communauté de commune tout ou partie de la taxe d'aménagement. Il n'existe aucun taux minimum de reversement. Compte tenu de la répartition du coût des équipements entre l'intercommunalité et les communes et la nécessité pour ces dernières de conserver cette ressource fiscale, le Bureau communautaire propose de fixer la part reversée à la CCCY à 0,1%. Approuvé à l'unanimité, la délibération est prise.

3. Arrêt du 78 sur la D11

Le bureau d'étude BE TECHNIROUTE nous a fait une proposition pour créer les arrêts de bus sur les emplacements initialement envisagés sur la route de Septeuil. Leur devis s'élève à 146 215.13 €H.T. incluant l'aménagement de trottoirs, l'éclairage, la signalétique, l'accès PMR, la sécurité, les abris bus etc... Il est nécessaire d'obtenir l'accord de différents tiers : SITERR, Hourtoule, Département, IDF mobilités... La société Hourtoule et le SITERR ont déjà donné leur accord. Le Conseil Départemental vient sur place et à la mairie le 11 octobre 2022, afin d'étudier cette proposition et éventuellement de valider les travaux. Il restera ensuite à transférer la totalité du dossier avec les différents accords à IDF Mobilités qui aura deux mois pour statuer sur ce dossier. La subvention attendue est de l'ordre de 70% du montant H.T. Le conseil municipal doit prendre une délibération pour valider le projet dans sa totalité. C'est approuvé à l'unanimité.

Sur la période transitoire, le 78 devait à nouveau s'arrêter dans le sens St Quentin / Mantes, malheureusement, cela n'a jamais été effectif malgré nos nombreuses relances.

4. Sécurisation des abords de l'école et de la mairie

Le bureau d'étude BE TECHNIROUTE nous a fait une proposition de sécurisation des abords de l'école et de la mairie qui a été retenue par la commission urbanisme. Le coût de ces travaux est bien inscrit au budget et nous allons solliciter auprès de notre communauté de commune l'aide du fond de concours qui finance environ 30% de notre reste à charge (après déduction d'autres subventions).

Le devis s'élève à 144 794 € H.T. Réaménagement du carrefour devant la mairie, zone 30, circulation alternée vallée Penaud, élargissement du trottoir, barrière de sécurité, passage piéton décalé pour ne pas être face à l'école avec signalisation malvoyants et PMR, barrières pour faire respecter un cheminement sécurisé. Nous verrons s'il est possible d'inclure dans l'enveloppe budgétaire l'aménagement PMR et un abri concernant l'arrêt de bus sur le parking de la rue des Châtaigniers. Ce projet et le budget y afférant est approuvé à l'unanimité.

5. Divers

5.1. Réhabilitation des chemins de promenade en Cœur d'Yvelines

Cœur d'Yvelines propose de recenser et réhabiliter certains chemins pour permettre de se promener de village en village. Cœur d'Yvelines propose également de regrouper des informations sur le patrimoine culturel et bâti pour l'incrémenter dans une application. Pierre-Emmanuel Cognet est l'interlocuteur privilégié sur ce sujet. Toutefois, Pierre-Emmanuel souligne que l'interlocutrice à Cœur d'Yvelines n'est pas très disponible en dehors d'horaires de bureau.

5.2. Nouveau plan de circulation à Beynes

La mairie de Beynes nous informe de la transformation signalétique de la route qui traverse le centre-ville à Beynes pour une période de 3 mois afin de tester un nouveau plan de circulation pour limiter le nombre de véhicules dans le centre-ville de Beynes. Cette information est à relayer sur le site de la commune.

5.3. Sécheresse

Trois habitants ont signalé à la mairie, avoir des fissures au niveau de leur maison en raison de la sécheresse. Sur arrêté préfectoral nous sommes toujours en vigilance sécheresse avec interdiction d'arroser. Nous allons nous renseigner afin de savoir s'il est possible de faire une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la Sous-préfecture pour permettre à ces personnes d'être prises en charge par leur assurance. Nous allons également demander aux habitants de se faire connaître à la mairie s'ils ont également rencontré des problèmes sur leurs habitations.

5.4. Surveillance vidéo

Une société de vidéosurveillance mandatée par Cœur d'Yvelines viendra prochainement présenter un projet pour sécuriser certains points stratégiques de Goupillières et limiter les actes malveillants (vandalisme, dépôts sauvages, conduite dangereuse, vols etc...) notamment au niveau de l'aire de jeu, du tennis, du city-stade, de la salle des fêtes, de la mairie et de l'école, des entrées et sorties de village, du bois de la justice... Il faudra aussi étudier le financement de ce projet avec l'aide de notre communauté de communes, entre autres.

5.5. Ecole maternelle intercommunale

Les délégués des parents d'élèves se sont plaints de dysfonctionnement et du mauvais accueil des élèves à l'école maternelle : manque de moyens financiers, humains, mauvaise organisation au niveau du bus scolaire, etc... Ils ont adressé un courrier au préfet, au député, à la rectrice, à l'inspectrice et au ministre de l'Éducation nationale. A noter que ce sujet n'a pas été levé lors du dernier conseil d'école en juin 2022 et que le président du SIVU n'a pas été sollicité d'une urgence absolue avant l'envoi de ce courrier le 12/09/2022, 6 jours travaillés seulement, après la mise en route de la rentrée scolaire le 1^{er} septembre.

Madame le Maire rappelle que les moyens financiers alloués au SIVU n'ont jamais été diminués et que le personnel en place au service de l'école maternelle est plutôt confortable par rapport à l'effectif en légère baisse cette année, surtout lorsque l'on compare avec d'autres communes plus importantes, dont les moyens financiers sont plus conséquents. Peut-être y a-t-il un souci d'organisation interne entre les salariés municipaux et les enseignants... Les maires adhérant au SIVU EMIT se sont réunis en urgence pour évoquer ce sujet, dès qu'ils en ont eu connaissance. Ils se sont ensuite rendus disponibles pour rencontrer les délégués des parents d'élèves qui n'ont pas accepté le rendez-vous, dont le jour et l'horaire ne leur convenaient pas (samedi 24/09 à 10h). Un autre rendez-vous leur sera proposé la semaine prochaine par le président du SIVU EMIT.

5.6. Avancement des travaux d'enfouissement des réseaux / Enedis

Très mauvaise communication avec ENEDIS dont l'intervention ne doit durer que 4 jours et qui ne tient pas ses engagements. Suite à de nombreux reports, les nouvelles dates d'intervention annoncées sont fixées au 19 octobre et aux 9, 10 et 15 novembre 2022. Souhaitons qu'elles soient tenues !...

5.7. Prochain bulletin municipal en janvier

Il est nécessaire pour ceux qui désirent y participer, d'y travailler dès aujourd'hui pour une distribution prévue en janvier 2023.

5.8. Soirée savoyarde

Le tarif a été voté à 25.00 euros par adulte et 12.00 euros pour les enfants de moins de 12 ans. La participation de tous les élus est souhaitée pour mener à bien cette soirée ainsi que le rangement et le nettoyage du lendemain. Les bénéfices récoltés seront attribués à notre école communale, comme chaque année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00 et ont signé les membres présents.